

Coupe Verte – Règlement 2011

Les épreuves américaines des concours de Bioley-Magnoux, Chapelle-sur-Moudon, Palézieux, Echallens, Arnex-sur-Orbe et Savigny se courent selon le règlement suivant :

Epreuve américaine:

Par équipe de 2 cavaliers (brevet ou licence obligatoire).

Hauteur : 90 cm.

Chaque obstacle franchi: 2 points de bonification (parcours de 8-10 obstacles à faire 2 fois, dans l'ordre des numéros).

Faute: 0 point et relais obligatoire sur l'obstacle suivant.

Refus: -2 points et relais obligatoire sur le même obstacle sans bonification de point.

Refus avec démolition: cloche, arrêt (4 sec. de pénalisation), relais obligatoire.

5 refus: élimination.

Chute: élimination.

Min. 1 relais obligatoire ; 5 premiers relais volontaires: 2 points de bonification chacun.

Le premier cavalier à franchir la ligne d'arrivée dans le bon sens stoppe le chronomètre.

Coupe verte :

Les paires de cavaliers/ières désirant prendre part à la coupe devront participer au moins à quatre épreuves américaines sur les six organisées à Bioley, Chapelle, Palézieux, Echallens, Arnex et Savigny.

Les paires souhaitant participer à la coupe verte doivent le mentionner en même temps que leur inscription ; ils doivent également mentionner leur coéquipier.

Les chevaux ne doivent pas nécessairement être les mêmes lors de chaque concours, par contre les cavaliers doivent être les mêmes.

Prix (en espèces) à toutes les paires du classement final de la coupe, valeur 300.- Frs à la première équipe.

Points attribués à chaque épreuve aux équipes classées :

1er : 10

2ème : 9

3ème : 8

4ème : 7

5ème : 6

6ème : 5

7ème : 4

8ème : 3

9ème : 2

10^{ème} : 1

S'il y a plus de 10 équipes classées, 1 point est attribué à chaque équipe classée à partir du 10ème rang.

Pour départager les vainqueurs de la coupe en cas de nombre égal de points, il sera pris en compte : 1° le nombre de manches concourues, 2° le nombre de classements obtenus, 3° le meilleur classement obtenu.

La remise des prix de la coupe aura lieu à l'issue de la dernière manche, à Savigny.